

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DOSSIER N° 11 :

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE
LA VILLE DU BOUSCAT ET
L'ASSOCIATION TERRITOIRES &
INNOVATION SOCIALE (ATIS) –
AUTORISATION DE SIGNATURE

Séance ordinaire du 13 SEPTEMBRE 2022

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 13 Septembre 2022

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 27

Absent : 1

Excusés : 7

Présents : Patrick BOBET, Gwénaél LAMARQUE, Emmanuelle ANGELINI, Jean-Georges MICOL, Philippe FARGEON, Mathilde FERCHAUD, Maël FETOUH, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Marie Emmanuelle DA ROCHA, Nathalie SOARES, Alain GERARD, Sandrine JOVENE, Bruno QUERE, Armelle BARTHELEMY-ABAZIOU, Daniel BALLA, Guillaume ALEXANDRE, Bérengère DUPIN, Géraldine AUDEBERT, Daphné GAUSSENS, Grégoire REYDIT, Sarah DEHAIL, Xavier DE JAVEL, Damien ROUSSEAU, Didier PAULY, Claire LAYAN, Patrick ALVAREZ

Excusés avec procuration : Michel MENJUCQ (à Emmanuelle ANGELINI), Benjamin DUGERS (à Jean-Georges MICOL), Violette LABARCHEDE (à Mathilde FERCHAUD), Thomas BURGALIERES (à Marie DA ROCHA), Jonathan VANDENHOVE (à Bérengère DUPIN), Julie-Anne BROUSSIN (à Nathalie SOARES), Jean-Jacques HERMENCE (à Damien ROUSSEAU)

- **Absent :** Maxime JOYEZ

Secrétaire : Xavier DE JAVEL

DOSSIER N° 11 : **CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DU BOUSCAT ET
L'ASSOCIATION TERRITOIRES & INNOVATION SOCIALE (ATIS) –
AUTORISATION DE SIGNATURE**

RAPPORTEUR : Maël FETOUH

Dans le cadre de la réflexion engagée par la ville du Bouscat et ses partenaires pour l'implantation d'une structure de l'économie sociale et solidaire sur le territoire du Champ de Courses, la collectivité a conclu depuis 2019, une convention de partenariat avec l'association ATIS. Ainsi, elle s'est rapprochée d'un opérateur spécialisé dans l'accompagnement pour l'émergence et le développement d'entreprises innovantes socialement en Nouvelle-Aquitaine.

Elle a rejoint le programme d'accompagnement « La fabrique à initiatives ». Ce dispositif permet de détecter des idées émanant de différents acteurs du territoire, susceptibles de donner naissance à une activité économiquement viable, répondant à un besoin non satisfait par les acteurs économiques existants et s'inscrivant dans les valeurs de l'économie sociale et solidaire.

L'année 2020 a permis la modélisation de plusieurs scénarii adaptés à la configuration du quartier et de son écosystème. L'option retenue par les villes du Bouscat et d'Eysines ainsi que le bailleur Gironde Habitat porte sur le déploiement d'un salon de coiffure en insertion. Durant l'année 2021, une structure porteuse du projet a été choisie. Depuis le début de l'année 2022, le projet se précise (modèle économique, offre de services...) en lien avec tous les partenaires associés. Les travaux sont prévus pour une ouverture du salon de coiffure le plus tôt possible en 2023.

Aussi, il est proposé de poursuivre ce partenariat sur l'année 2022, pour permettre au territoire d'être accompagné sur ce projet d'innovation sociale, en particulier sur le territoire du quartier prioritaire.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,

VU le projet de convention de partenariat ci-annexé,

CONSIDERANT la stratégie de développement de filière de l'économie sociale et solidaire que la Ville souhaite mettre en œuvre sur son territoire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par :

34 voix POUR,

Article 1 : Approuve la convention de partenariat 2022 entre la Ville du Bouscat et l'association « ATIS »,

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat et tout document lié à la présente délibération,

Article 3 : Autorise le versement d'une subvention de 5 000 euros à l'association Territoires & Innovation Sociale,

Article 4 : Dit que les dépenses seront inscrites au budget 2021 chapitre 65.

Fait et délibéré le 13 septembre 2022

LE MAIRE,



Patrick BOBET

